



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2016

Présents : Mme: Martine CHARROIS
MM. Guy DELNESTE / Bernard GAREAU / François ROUX/ Fabien GUERIN / Florian GUY

Absents : MM. Jean Jacques DURAND (pouvoir à F.ROUX)/ Mme Régine DUBOIS

Secrétaire de séance : / Florian GUY

Début de la séance : 18 H 00

1- **APPROBATION du COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JUIN 2016 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- **CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE :**

Mr le Maire informe le conseil que l'employé communal Jérôme DURAND a passé l'examen professionnel d'Adjoint technique territorial 1^{ère} classe spécialité bâtiment TP voirie et réseaux et qu'il a été déclaré admis par le jury en date du 06/07/16. En conséquence il est proposé la création à compter du 01 octobre 2016 de ce poste qui est aujourd'hui vacant.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3- **RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE CCAVM 2015 :**

Les différents rapports annuels d'activité de la Communauté de communes Avallon Vézelay Morvan à laquelle nous appartenons, établis par son Président, doivent conformément à la loi 99-586 du 12/07/99 faire l'objet d'une communication en séance au conseil municipal de chaque Commune membre. Séance au cours de laquelle les délégués de la commune auprès de la commune auprès de l'EPCI sont entendus. Le conseil municipal prend acte de la communication des rapports suivants :

- Rapport annuel de la CCAVM 2015
- Rapport de gestion des déchets ménagers 2015
- Rapport d'activité 2015 accueil de loisirs sans hébergement 123 soleil Avallon
- Rapport annuel assainissement non collectif 2015

4 – **PROTECTION ATELIER :**

Suite au cambriolage de juin la protection des locaux par système d'alarme est en cours d'étude. Des propositions (devis) ont été reçues, mais il convient d'obtenir de plus amples informations sur leur fonctionnement.

5- FERMETURE RELAIS D'ASNIERES :

Madame Aziza FAULE nous a informé par courrier en date du 01 juillet 2016 qu'elle cessait son activité fin juillet pour raison de santé et proposait à la commune d'acheter son fonds de commerce et que nous y mettions un gérant. Hors considérations financières la question de principe de l'achat par la Commune est posée et la réponse des conseillers est négative par 6 voix et 1 abstention. Les conséquences de cette cessation d'activité sur le bail sont évoquées :

La première période triennale s'achève le 31/07/17. Il peut être résilié à cette date moyennant un préavis de 6 mois. S'il y a un repreneur le bail se poursuit dans les mêmes conditions. Le bail peut être résilié également à tout moment avec un préavis de 6 mois en cas de départ à la retraite ou si le locataire bénéficie d'une pension d'invalidité. Il peut également faire l'objet d'une rupture amiable avec versement éventuel d'une indemnité compensatrice. Cette solution est retenue s'il n'y a pas de repreneur connu rapidement et selon négociations avec Mme FAULE qui seront exposées lors du prochain conseil.

En tout état de cause il convient de faire faire par un huissier un état des lieux des locaux.

6 – INDEMNITE DE CONSEIL TRESORIERE :

Il est expliqué en séance le mode de calcul de cette indemnité : la base est la moyenne des dépenses enregistrées de la commune des trois dernières années sur laquelle s'applique des coefficients successifs par tranche. Le montant calculé au titre de 2015 conduit à verser une indemnité brute de 229.38 €. Le conseil après délibération et à l'unanimité entérine ce montant et autorise Mr le Maire à procéder à son mandatement.

7 – AFFAIRES SCOLAIRES:

- **Cantine Ecole de Chatel-censoir** : La participation des communes aux frais de fonctionnement de cette cantine a été fixé par délibération du conseil municipal de Chatel-censoir à 3.02 € par enfant et par repas pour l'année scolaire 2015-2016. Il convient de prendre une délibération concordante pour pouvoir mandater les paiements au titre de 2016. Bien que le détail du calcul du prix de revient des repas ne nous soit toujours pas parvenu malgré de nombreuses demandes, la délibération demandant la validation de ce tarif de 3.02 est soumise au vote et acceptée par 6 voix et une abstention.
- **SYVOSC de Courson les carrières** : Il est précisé que tout comme l'année dernière, nous avons 2 enfants scolarisés au collège de Courson et qu'à ce titre il convient de valider la convention fixant la participation financière des communes non adhérentes au SYVOSC aux frais de fonctionnement. Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer ladite convention et à en mandater le paiement sur présentation du titre correspondant.
- **Ecole élémentaire Avallon** : Un enfant d'Asnières est scolarisé à cette école en classe CLIS. Nous devons prendre une délibération concordante à celle d'Avallon en fixant les tarifs de participation aux frais de fonctionnement soit 517.00 € pour l'année scolaire. Cependant s'agissant d'une classe spéciale, la question est posée de savoir si une prise en charge par des organismes sociaux peut -être obtenue. La délibération est donc reportée à la prochaine réunion.

8 – CESSION PARCELLE 176 LES BIDEAUX :

Il est rappelé que par délibération en date du 25 mars 2016, nous avons accepté de vendre cette parcelle à 2 acquéreurs selon le principe de partage de la surface en 2/3 – 1/3. Tout dernièrement un courrier a été reçu de l'un deux précisant qu'avec l'accord de l'autre il se portait acquéreur de la totalité de la parcelle. Une nouvelle délibération est à prendre prenant en compte cette modification et autorisant le Maire à signer tout acte notarié dans ce sens et selon les mêmes conditions financières. Accord du conseil à l'unanimité.

9 - BUDGET DECISIONS MODIFICATIVES :

Après présentation aux conseillers du bilan des biens volés déjà remplacés dans l'urgence et de ceux restant à remplacer, il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à procéder à l'achat du matériel nécessaire à la bonne continuité du service technique de la commune, en fonction du remboursement perçu par l'assurance et de passer les décisions modificatives au budget pour en assurer le financement. Le conseil après en avoir délibéré accepte cette proposition à l'unanimité.

10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- CMA : Un tir de mine est prévu le 30/08/16.
- Terrain de boules : Pour éviter que les joueurs ou autres quidams qu'ils soient adultes ou enfants s'assoient sur le mur de clôture jouxtant le terrain et s'adosent au petit grillage, une représentante de la propriétaire a fait répandre sur le mur du grésil. A titre de protection une « surclôture » va être installée par l'employé municipal sous huitaine.
- Une réunion dite de secteur, organisée par la CCAVM est prévue le lundi 29/08 au siège de la CCAVM. Tous les conseillers sont conviés. Covoiturage souhaitable.
- La promenade visite des bois avec l'ONF ouverte à tout public se fera le vendredi 23 septembre, lieu de rendez-vous et heure à préciser
- Stérilisation des chats : 6 chats et chattes ont été traités à ce jour
- A propos du compte rendu de l'assemblée générale de l'ADCVA du 19/08 mettant en cause le Maire sur certains sujets, ce dernier rappelle que le règlement intérieur et les tarifs de locations de la salle des fêtes ont été votés à l'unanimité par le conseil municipal en février 2016 sans aucun caractère discriminatoire et que concernant les problèmes d'eau y compris l'affichage des résultats des prélèvements (1 tous les 4 mois) il convient en premier lieu d'en référer à la Présidente du SIAEP.
-

LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 33